

A renvoyer à la Fondation Belem

**CERTIFICAT MEDICAL**  
**Saison 2010**



Si ce certificat ne peut parvenir à la Fondation avant le départ du stage, vous devrez le remettre au Commandant lors de votre embarquement.

**Le stagiaire et le médecin doivent avoir pris connaissance de la note d'information relative aux conditions d'aptitude physique détaillées en page 2 de ce document.**

**Ce certificat doit dater de moins de 6 mois avant la date de fin du stage.**

Cadre réservé au médecin consultant	Cadre réservé au stagiaire
<p>Je soussigné(e), docteur en médecine, ..... .....</p> <p>certifie que</p> <p>M..... .....</p> <p>ne présente à ce jour, aucune contre-indication à la pratique des activités à bord du Belem telles que listées dans la note d'information au verso de ce document.</p>	<p>M / Mme / Mlle Nom : ..... Prénom : .....</p> <p>Né(e) le..... demeurant à..... ..... .....</p> <p>inscrit au(x) stage(s) N°.....</p> <p>reconnait avoir pris connaissance des dispositions concernant les conditions d'aptitude physique requises pour participer à un stage à bord du Belem.</p>
<p>suit un traitement médical particulier : ..... .....</p> <p>Observations : ..... .....</p>	
<p>Fait à ..... Le..... 2010</p> <p>Signature et cachet du médecin :</p>	<p>Fait à ..... Le..... 2010</p> <p>Signature du stagiaire :</p>

## PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom ..... Prénom .....

Adresse.....

.....

CP ..... Ville..... Pays .....

Tél fixe .....

Tél portable .....

Email .....@.....

### Note d'information relative aux conditions d'aptitude physique pour participer à un stage à bord du Belem

La vie à bord d'un navire présente un certain nombre de contraintes et de risques. L'agencement spécifique des « espaces de vie », la précarité des déplacements ainsi que les mouvements du navire, sont susceptibles d'occasionner des chutes. Ces conditions de vie particulières peuvent être incompatibles avec certains problèmes de santé.

Il n'y a pas de limite d'âge pour l'embarquement à bord du Belem. Mais les caractéristiques des activités liées à la manœuvre du navire et aux déplacements sur un navire en haute mer sont à prendre en compte dans la décision d'effectuer une demande de réservation pour un stage.

L'éloignement des côtes peut également rendre plus difficile l'acheminement des soins et des secours.

Il convient d'une façon générale de s'assurer que l'état de santé du stagiaire soit compatible avec l'embarquement. En tout état de cause, il vaut mieux prendre la décision de renoncer à embarquer si cela pouvait être de nature à nuire ou aggraver l'état de santé lors du déroulement du stage.

De façon plus précise il convient de veiller aux facteurs suivants :

- toute affection (épilepsie, trouble du rythme cardiaque...) faisant courir le risque d'une perte brutale de connaissance constitue une contre-indication,
- l'état neuropsychiatrique doit être satisfaisant,
- les maladies cardio-vasculaires contre-indiquent l'embarquement,
- la grossesse contre-indique formellement l'embarquement,
- l'intégrité fonctionnelle des membres inférieurs et supérieurs et l'absence d'handicaps sensoriels (visuel et/ou auditif) sont requises pour participer aux manœuvres,
- une maladie non stabilisée ou en cours d'évolution ou une maladie nécessitant une surveillance ou un traitement régulier en milieu spécialisé peut constituer une contre-indication à l'embarquement. Le médecin consulté pour établir ce certificat médical guidera sur l'opportunité à embarquer en fonction de la nature des pathologies incompatibles avec les activités à bord du Belem.